L'AIDE SOCIALE EST UN DROIT

L'accès à ce droit ne devrait pas occasionner de frais d'intermédiaire.

Au Luxembourg, toute personne ou famille qui remplit les conditions prévues par la loi peut bénéficier de l'aide sociale.

Les Offices sociaux vous conseillent, vous informent, vous orientent et vous accompagnent gratuitement dans vos démarches.

ATTENTION AUX INTERMÉDIAIRES PAYANTS

Des prestataires privés proposent, contre rémunération, de vous aider à demander des aides ou des prestations sociales.

Payer un intermédiaire ne garantit pas l'obtention d'une aide. Ces frais peuvent alourdir votre budget, alors qu'une aide gratuite est disponible.

Avant de vous engager ou de payer un intermédiaire, renseignez-vous auprès de l'Office social compétent pour votre commune.

Renseignez-vous auprès de votre Office social.